



# Formation Appareils Respiratoires isolants ARI

Programme élaboré sur mesure selon votre site et votre secteur d'activité  
Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail

## Type d'action :

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du Code du Travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra entreprise

## Codes de formation :

- Formacode : 11567 – Sécurité industrie chimique
- NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

## Textes officiels se rapportant à l'action de formation :

- Équipements de protection : Articles R4323-104 à R4323-106 du Code du Travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail
- NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

## Objectif de la formation (compétences visées) :

Apporter les connaissances nécessaires afin de **connaître les risques des atmosphères viciées**

Être capable de mettre en œuvre **l'ARI** en toute sécurité tout en connaissant les contraintes du porteur et connaître **l'autonomie mise à disposition**

## Contenu théorique et pratique de la formation :

- Les **dangers** des fumées et épandages **toxiques**
- Les **contraintes** physiologiques du porteur
- Les différents types d'appareil, composition de l'ARI de votre établissement
- Modalités de mise en œuvre, **Utilisation**, Vérifications et entretien
- Calcul **d'autonomie**, Codes de communication, Conduite à tenir en cas d'urgence
- **Exercices pratiques** avec entraînement au port de l'ARI sur parcours (local **enfumé**, **mannequin de sauvetage** ...) et simulations d'accident (incendie, épandage de produits toxiques, malaise de l'équipier, fuite d'air...)

## Questions pratiques et Organisation :

**Nombre de stagiaires** : 8 personnes maximum **Pré requis** : Certificat d'aptitude médicale de moins de 3 mois

**Lieu de la formation** : une salle dans vos locaux répondant aux normes en vigueur pour accueillir le groupe et un espace/local pour réaliser le parcours d'entraînement (à enfumer)

**Durée de la formation** : **7 heures**

**Public concerné**: Toute personne susceptible **d'utiliser un appareil respiratoire** afin d'effectuer une opération, une évacuation ou un sauvetage en milieu toxique, anoxique ou enfumé

**Périodicité** : A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs

### Outils pédagogiques :

**Encadrement et Compétence du formateur :** Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un service Client et Qualité, formateur spécialisé en santé sécurité, aux risques d'incendie, à l'ARI, sapeur pompier en activité disposant d'un titre de Formateur Accompagnateur délivré par le CNFPT

**Moyens pédagogiques :** Support photos et vidéos, ordinateur portable et vidéo projecteur du formateur, tablette tactile avec **logiciel de simulation incendie et fuite de gaz**, **Utilisation d'un mannequin pédagogique**, d'une machine à fumée dont le produit n'est pas nocif, **ARI de l'établissement à mettre à disposition avec des bouteilles d'air de réserve**

**Méthodes pédagogiques :** **Échanges et interaction sur les expériences du formateur** pour entraîner les participants au port de l'ARI face à différentes situations d'atmosphères viciées et donner les conseils adéquats, démonstration commentée et justifiée, apprentissage et mises en situation sur parcours

**Moyens d'évaluation et réalité de l'action :** Questionnement oral et mise en pratique, une feuille d'émergence des stagiaires attestant du **suivi de l'exécution de l'action** (respect des consignes de sécurité, port de l'ARI, calcul de l'autonomie) précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition, questionnaire de **satisfaction sur la qualité** de l'animation et de la formation

**Maintien des connaissances:** recommandé tous les 2 ans **Documents pédagogiques : Un livret est fourni**

### Tarif et Attribution finale :

**1 200 HT :** le tarif comprend l'ensemble de la prestation de formation (matériel, formateur, livret de formation, déplacement, repas)

**Attribution :** Attestation individuelle de suivi de formation avec objectifs atteints ou en cours d'acquisition